

**Bruxelles, le 13 décembre 2017
(OR. en)**

15719/17

WTO 313

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine: Secrétariat général du Conseil

Destinataire: délégations

Objet: Deuxièmes conclusions du Conseil sur la 11^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

Les délégations trouveront en annexe les deuxièmes conclusions du Conseil sur la 11^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, adoptées par le Conseil le 13 décembre 2017.

Deuxièmes conclusions du Conseil
sur la 11^e conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce

1. L'UE demeure attachée à la préservation et au renforcement du système commercial multilatéral fondé sur des règles, dans lequel l'OMC occupe une place centrale. À cette fin, l'UE a consenti un effort important dans le cadre de la préparation de la conférence en vue de faciliter l'avancement des travaux sur des questions essentielles, l'objectif étant de permettre à l'OMC de poursuivre son développement et de jouer le rôle qui devrait être le sien dans le commerce mondial au 21^e siècle. Le Conseil déplore qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un ensemble de mesures ambitieux et néanmoins réaliste et équilibré pour la 11^e conférence ministérielle de l'OMC.

2. Compte tenu des défis auxquels l'OMC doit actuellement faire face, le Conseil se félicite que tant la déclaration de Buenos Aires signée lors de la cérémonie d'ouverture de la 11^e conférence ministérielle de l'OMC que la déclaration ministérielle conjointe faite le 11 décembre 2017 par 44 membres en développement et développés de l'OMC soutiennent le multilatéralisme et le rôle central de l'OMC. L'UE continuera d'étudier les moyens de renforcer l'OMC, y compris dans ses fonctions de négociation, de surveillance et de délibération, ainsi que le fonctionnement efficace du mécanisme de règlement des différends. À cet égard, le Conseil estime que tous les postes vacants au sein de l'Organe d'appel devraient être pourvus sans délai.

3. Le Conseil estime qu'il est nécessaire de poursuivre les travaux sur les questions présentant un intérêt pour les membres de l'OMC. L'UE a fait des propositions en vue de parvenir à des résultats raisonnables et équilibrés lors de la conférence ministérielle relative au soutien interne dans l'agriculture et à la détention de stocks publics à des fins de sécurité alimentaire. De plus, elle a joué un rôle de premier plan dans le cadre des efforts déployés pour obtenir des résultats concrets satisfaisants en ce qui concerne les subventions au secteur de la pêche et la réglementation intérieure dans le secteur des services, et elle déplore que des progrès n'aient pu être réalisés sur ces questions. À cet égard, le Conseil approuve les décisions ministérielles présentées à la conférence.

4. En outre, le Conseil reste fermement déterminé à faire avancer les travaux menés au sein de l'OMC sur d'autres questions, telles que le commerce électronique et les PME, qui sont essentielles pour le commerce mondial. Le Conseil accueille favorablement la déclaration conjointe sur le commerce électronique, que l'UE a soutenue activement. Le Conseil accueille également avec satisfaction les déclarations ministérielles conjointes sur l'établissement d'un programme de travail informel de l'OMC pour les MPME (micro, petites et moyennes entreprises), sur la facilitation des investissements en faveur du développement, et sur la réglementation intérieure dans le secteur des services. L'UE continuera à encourager la poursuite des travaux menés au sein de l'OMC sur la facilitation des investissements, ainsi que sur le commerce et l'émancipation économique des femmes, les MPME, les restrictions à l'exportation dans le secteur de l'agriculture et les subventions horizontales. À cet égard, le Conseil a approuvé le projet de déclaration ministérielle.
-